

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-027

du 16 novembre 2020

n°027

page 1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 81

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNALITÉ
D'AGGLOMÉRATION

PRESENTS (55) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, Y. ERGUL, J. MARECOT, M.FRESNEAU, S. RAYNAUD, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), T. TRIPHOSE, P. AZILE, C. MICHAUD, O. GOLA, V. LEAU, E. BAILLY, P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), T. PRIEUR, A. BRAGUIER, M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (14) : 1. E. AZIHARI donne pouvoir à M.LAVRARD

2. T. BAUDIN donne pouvoir à Y. ERGUL
3. J. MELQUIOND donne pouvoir à J. MARECOT
4. L. RABUSSIÉ donne pouvoir à M.FRESNEAU
5. JM.MEUNIER donne pouvoir à S. RAYNAUD
6. F. BRAUD donne pouvoir à B. ROUSSENQUE
7. C. FARINEAU donne pouvoir à M. DROIN
8. E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à AF BOURAT
9. G. PRINCET donne pouvoir à H. PREHER
10. JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER
11. P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE
12. C. CHAPUT donne pouvoir à O. GOLA
13. V. DESIRÉ donne pouvoir à O. GOLA
14. D. SIMONET donne pouvoir à P. BAZIN

EXCUSES (12) : B.HENEAU, D. CATHELIN, A. NOEL, C.PIAULET, F. REBY, G. WIBAUX, P. LECLERC, C. PEPIN, F. PIERRON, S. MIGEON, F. SOURIAU, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE

OBJET : Désignation des membres de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I)

La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (C.D.E.S.I) est constituée en application des articles L.311-3 et R.311-1 et suivants du Code du Sport, qui prévoit que le Département favorise le développement maîtrisé des sports de Nature.

Cette commission est une instance consultative de concertation, pour le développement maîtrisé des sports de nature dans le département.

La C.D.E.S.I établit un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (P.D.E.S.I).

Elle exerce les missions suivantes :

- la coordination, l'impulsion, et la mise en place d'actions dans le domaine des sports de nature ;

- le recensement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Ce recensement inclut les espaces, sites et itinéraires visés par les plans départementaux déjà existants (Programme Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, notamment) et ceux établis par les fédérations sportives ;

- la consultation et la conciliation des différentes catégories d'usagers des espaces naturels ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-027

du 16 novembre 2020

n°027

page 2/2

- l'examen des propositions faites pour pérenniser, sauvegarder, valoriser, développer, les Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) ;
- la mise en place de relations contractuelles entre les propriétaires, les gestionnaires et les exploitants des espaces naturels ;
- l'aide à l'expertise dans le développement des nouveaux Espaces, Sites et Itinéraires (ESI).

La C.D.E.S.I propose au Conseil Départemental, des espaces, sites et itinéraires à inscrire au P.D.E.S.I, un programme pluriannuel d'actions, ainsi que les modalités financières visant à valoriser ces ESI, pouvant être imputables sur la Taxe d'Aménagement (TA), conformément à l'article L.113-10 du Code de l'urbanisme.

La C.D.E.S.I est consultée sur toute modification du P.D.E.S.I, ainsi que sur tout projet d'aménagement ou mesure de protection des espaces naturels, susceptibles d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les ESI inscrits à ce plan.

La C.D.E.S.I est composée de 35 membres, et d'autant de suppléants, répartis en trois collèges :

- collège des sports et des activités de pleine nature (11 membres titulaires et 11 membres suppléants),
- collège des usagers et gestionnaires de l'espace naturel (11 membres titulaires et 11 membres suppléants),
- collège des collectivités et des représentants de l'Etat (13 membres titulaires et 13 membres suppléants),

Les membres de la C.D.E.S.I sont des personnes morales de droit public.

Dans ce cadre, Grand Châtellerault a intégré le collège des sports et des activités de pleine nature. Aussi il est proposé de désigner Monsieur Dominique CHAINE membre titulaire et Monsieur Yasin ERGÜL membre suppléant à la C.D.E.S.I.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.311-3 et R.311-1 et suivants du Code du Sport,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant siégeant à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I)

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner

- Monsieur Dominique CHAINE, membre titulaire

- Monsieur Yasin ERGÜL, membre suppléant

à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I)

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN

